

LES INSCRIPTIONS à l'École François Eynard de JAILLANS

Année scolaire 2021 - 2022

Pour les élèves de la Grande Section au CM2



auront lieu à partir du lundi 26 avril 2021

En raison de la crise sanitaire, l'admission de votre enfant à l'école de Jaillans ne se fera pas comme habituellement. Dans la mesure du possible et comme l'année dernière, la directrice organisera courant du mois de juin, une réunion d'informations sous le préau de l'école pour les futurs élèves et leur famille.

Pour inscrire votre enfant à l'école :

1. **Prenez contact avec la mairie** par téléphone au **04 75 48 83 99** ou par mail : mairie.jaillans@wanadoo.fr pour demander **un certificat d'inscription** – votre livret de Famille vous sera demandé.
2. **Afin de procéder à l'admission** de votre enfant au sein de l'école, vous devez compléter la **fiche de renseignements pour l'admissibilité** que la commune vous fournira.
Cette fiche devra être transmise à l'école par mail ou par voie postale (E.E Publique François Eynard, 40 rue des Ecoles 26300 Jaillans) accompagnée du **certificat d'inscription**, d'une **copie du livret de famille** et **du carnet de santé** de votre enfant (vaccins) : soit 4 documents.

Si vous avez des questions ou des informations importantes à me faire part concernant votre enfant, vous pouvez me contacter par mail : ce.0260689h@ac-grenoble.fr en me laissant vos coordonnées.

Sylvie Van Litsenborg – Directrice

Informations complémentaires pour les services périscolaires : Restauration scolaire : Service communal, se rapprocher de la mairie pour un dossier d'inscription /Garderie périscolaire : Service associatif, se rapprocher de Familles rurales pour un dossier d'inscription.